

R.N. 57 - Carte 1 sur 9

Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
 Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
 Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Signé :

*Dominique Sorain*

**Dominique SORAIN**

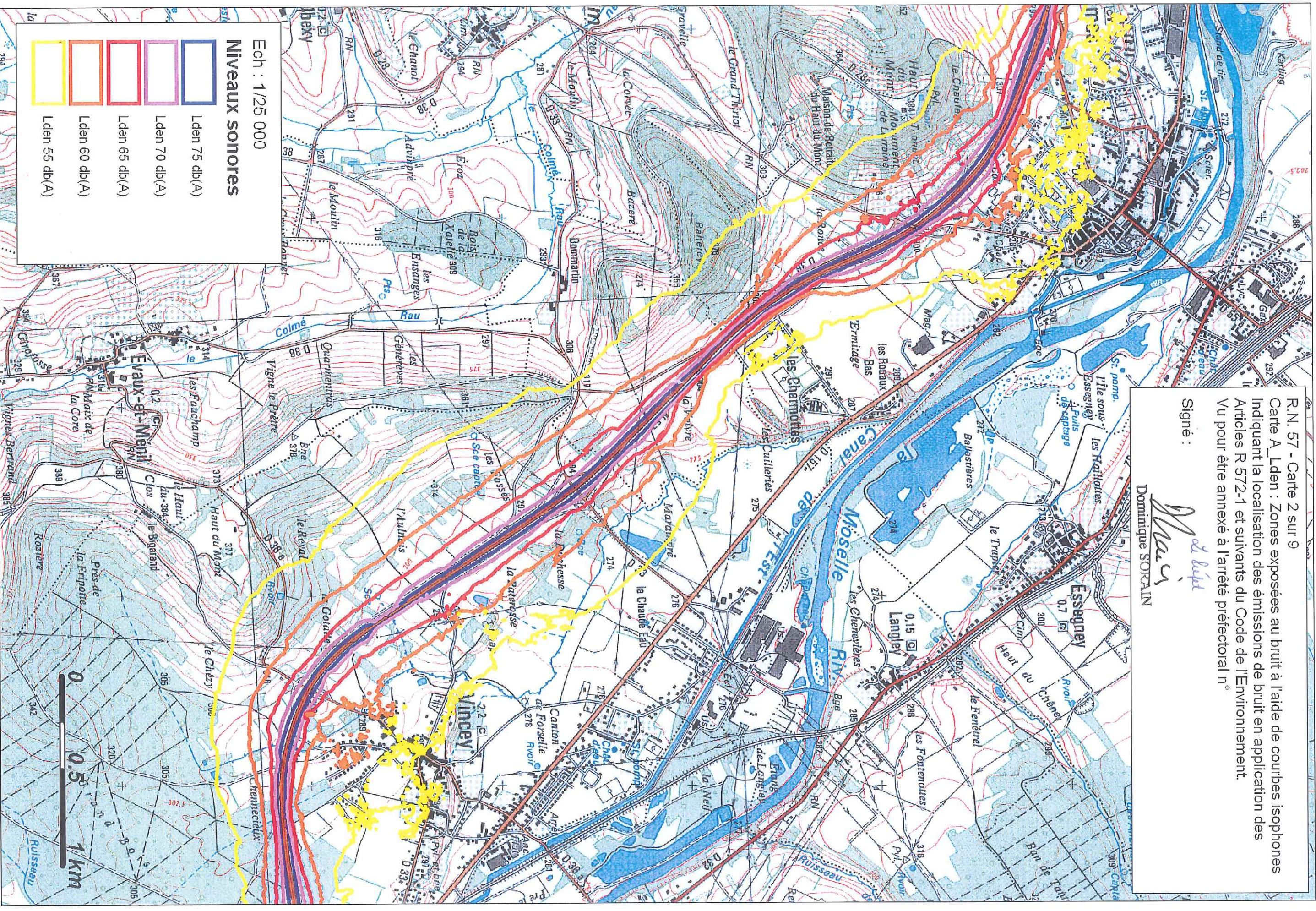


R.N. 57 - Carte 2 sur 9  
Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°.

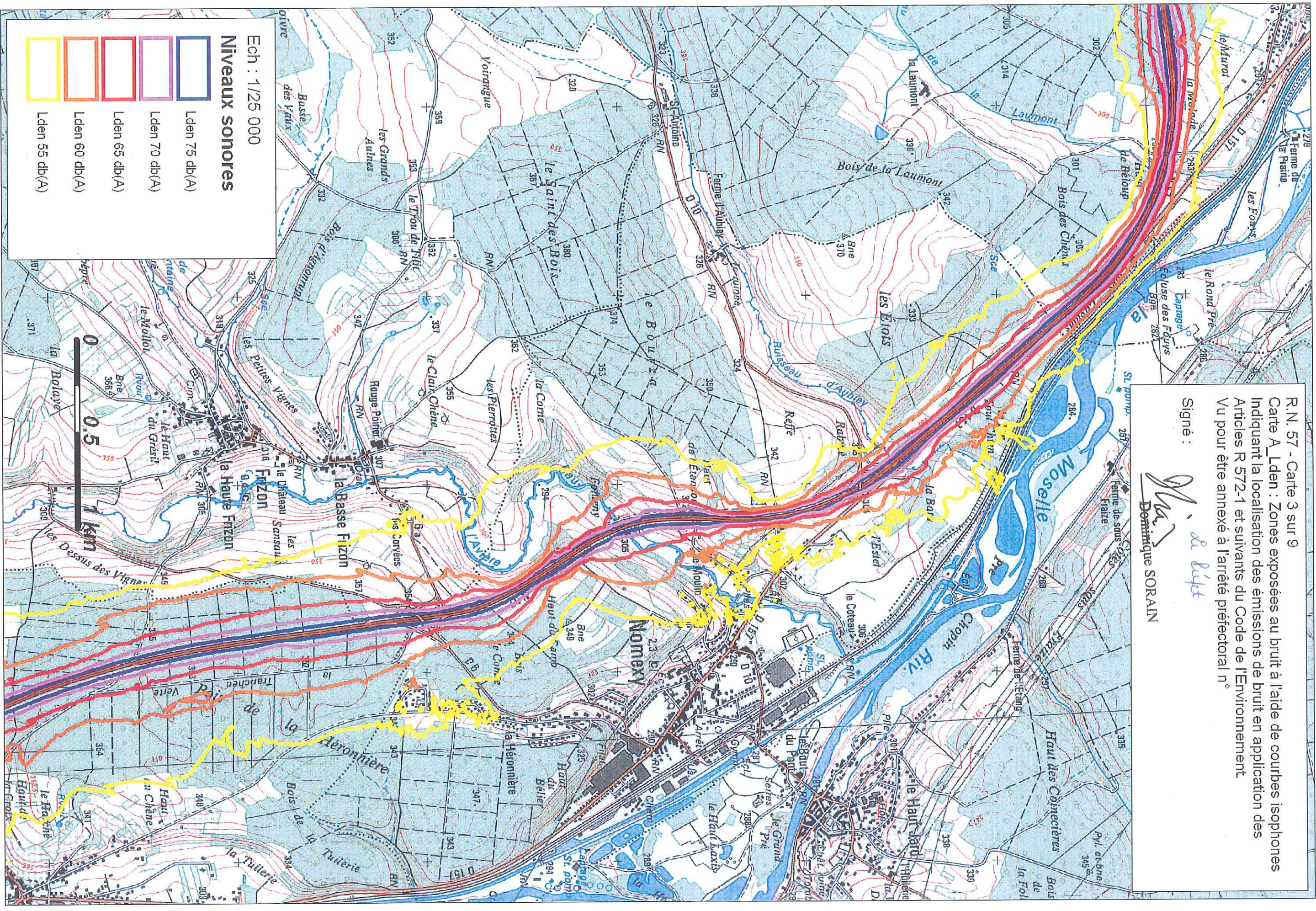
Signé :



Dominique SORAIN







R.N. 57 - Carte 3 sur 9  
 Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
 Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
 Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°.

Signé : *[Signature]*  
 Dominique SORAIN

Ech : 1/25 000  
**Niveaux sonores**

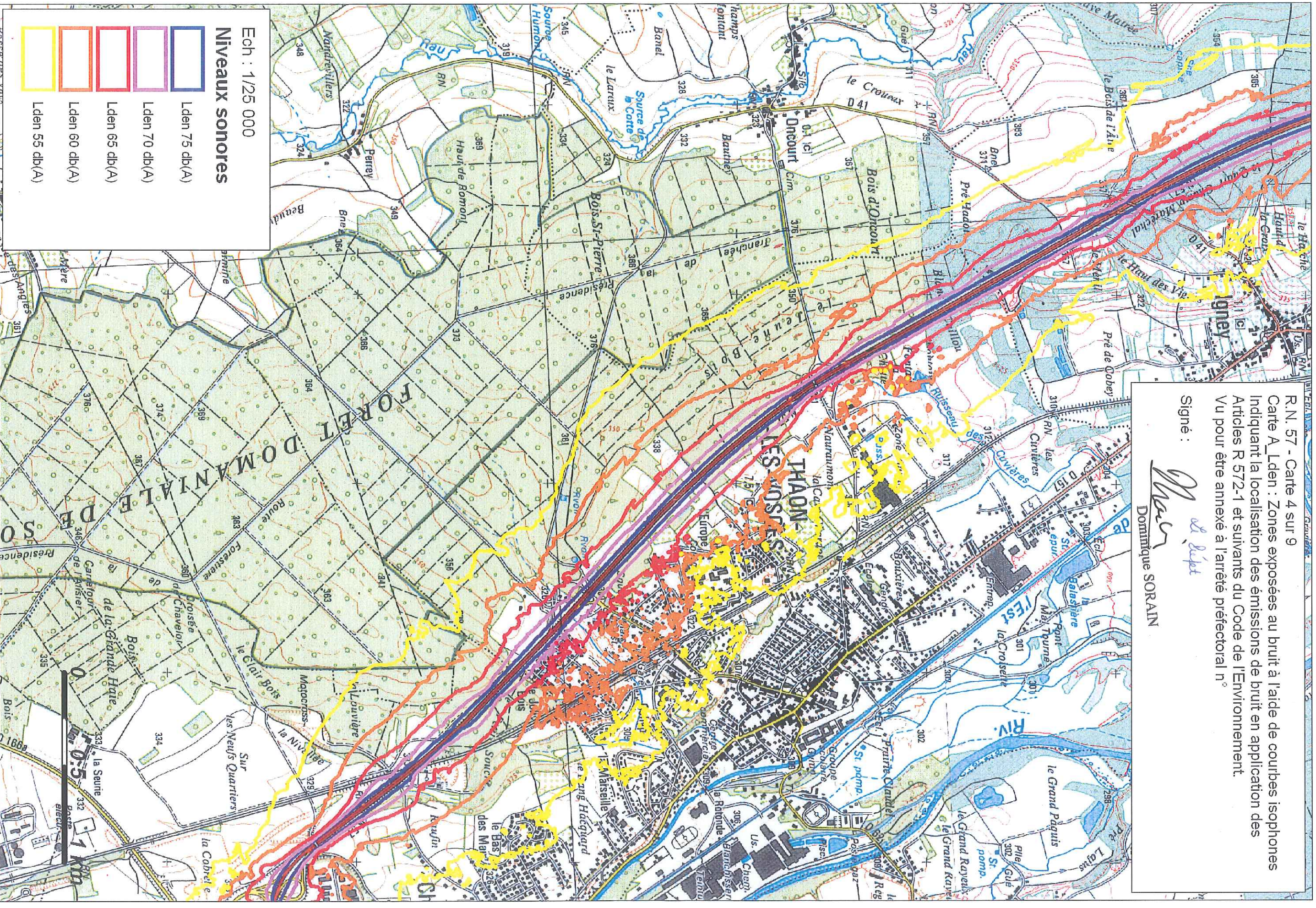
- Lden 75 db(A)
- Lden 70 db(A)
- Lden 65 db(A)
- Lden 60 db(A)
- Lden 55 db(A)



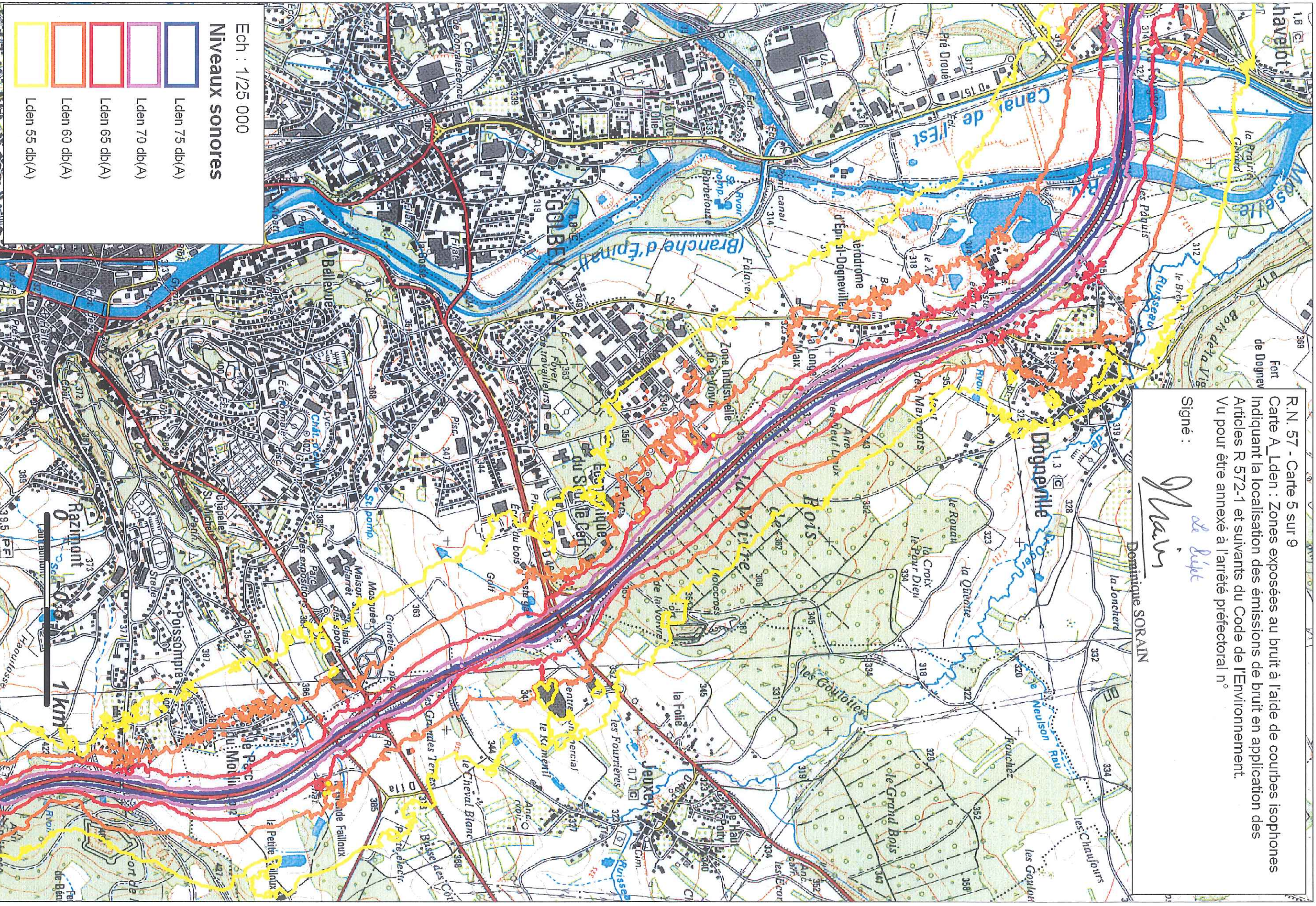
R. N. 57 - Carte 4 sur 9  
Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Signe :

  
Dominique SORAIN







R.N. 57 - Carte 5 sur 9  
 Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
 Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
 Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Signé : *Dominique Sorain*  
 de *la Préfet*  
 Dominique SORAIN

Ech : 1/25 000

**Niveaux sonores**

- Lden 75 db(A)
- Lden 70 db(A)
- Lden 65 db(A)
- Lden 60 db(A)
- Lden 55 db(A)



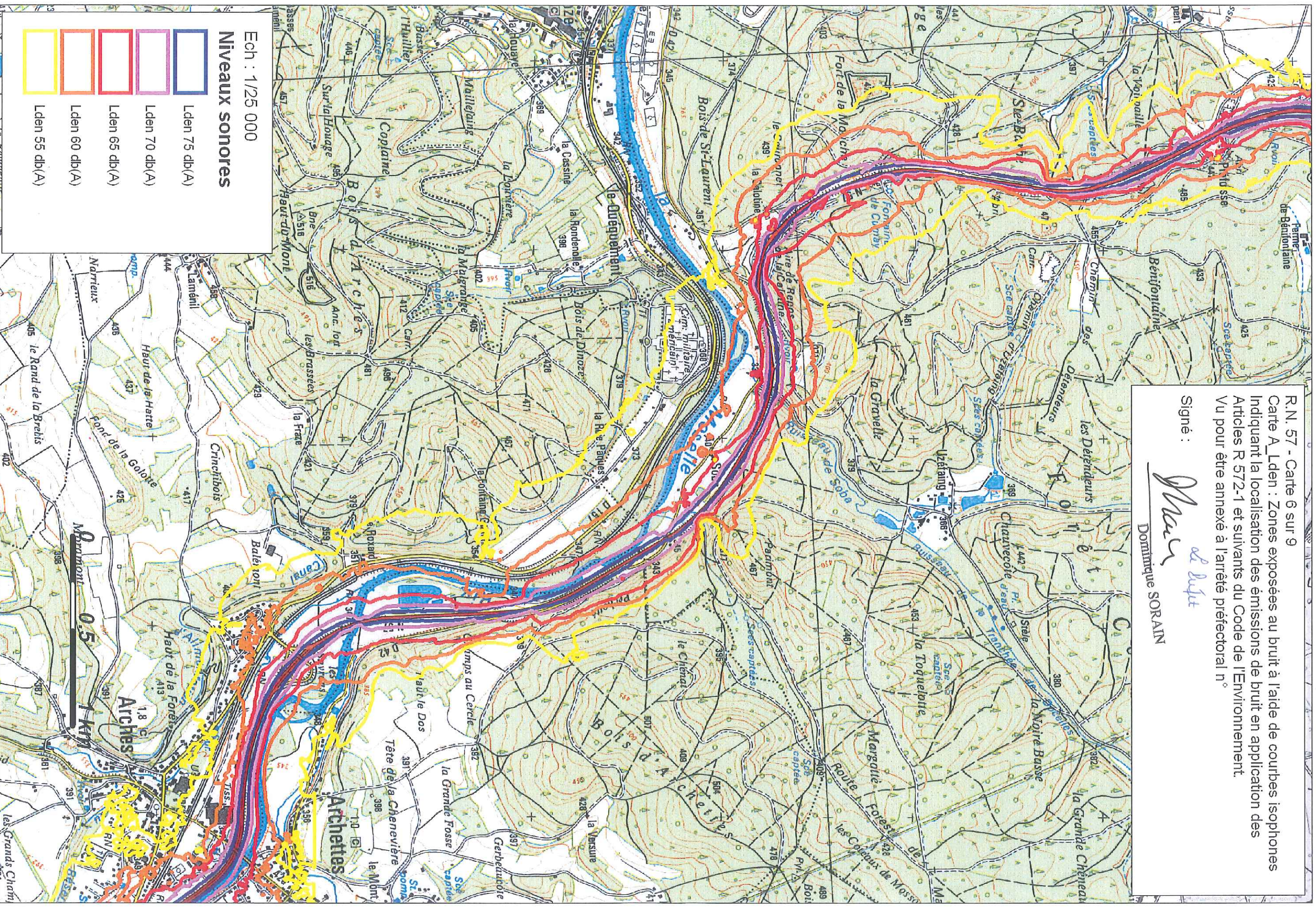
R.N. 57 - Carte 6 sur 9

Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Signé :



Dominique SORAIN



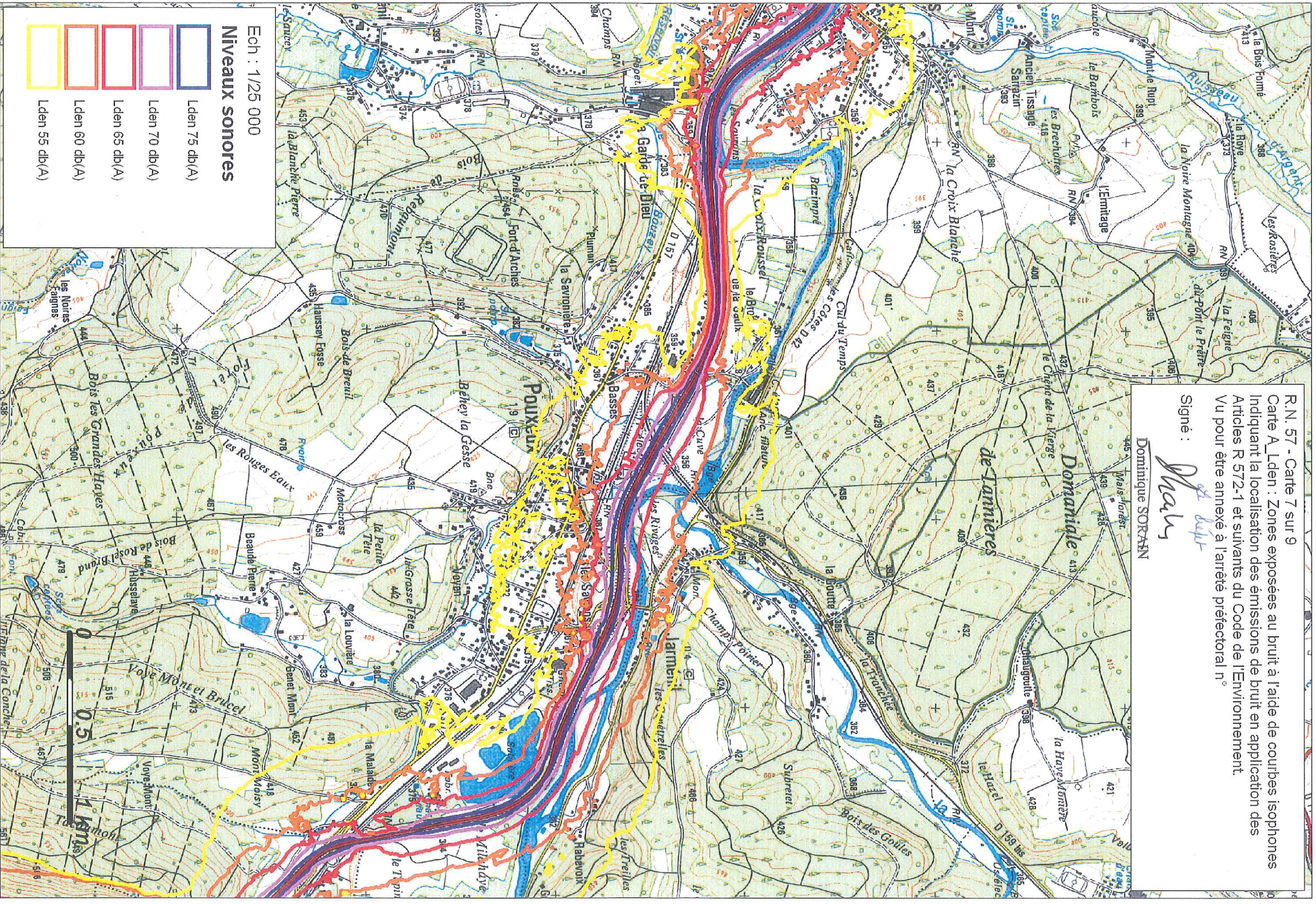


R.N. 57 - Carte 7 sur 9  
 Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
 Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
 Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Signé :

*D. Sorain*

Dominique SORAIN

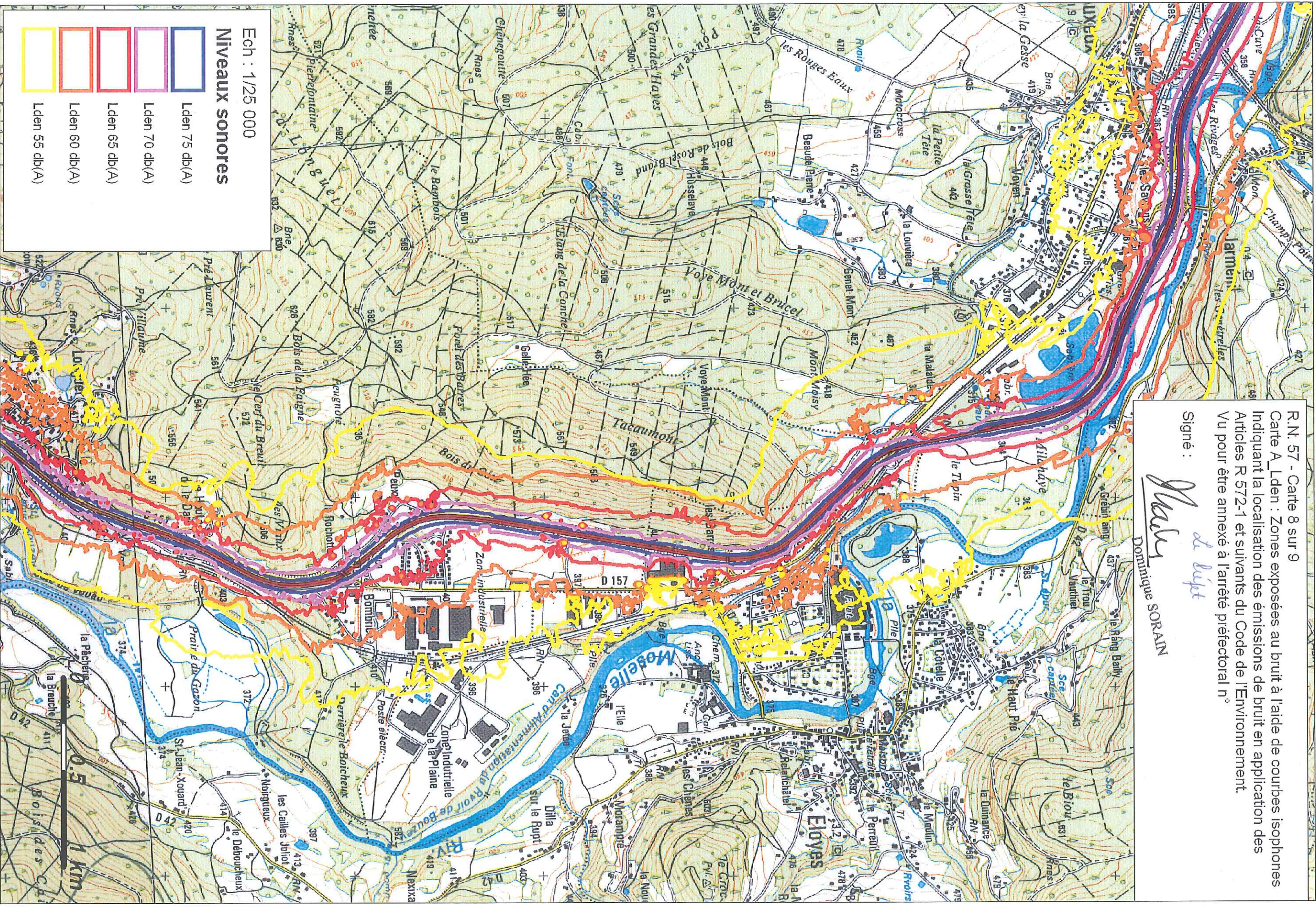


Ech : 1/25 000

**Niveaux sonores**

- Lden 75 db(A)
- Lden 70 db(A)
- Lden 65 db(A)
- Lden 60 db(A)
- Lden 55 db(A)





R.N. 57 - Carte 8 sur 9  
 Carte A\_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
 Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
 Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Signé : *Dominique Sorain*  
 Dominique SORAIN

Ech : 1/25 000

**Niveaux sonores**

- Lden 75 db(A)
- Lden 70 db(A)
- Lden 65 db(A)
- Lden 60 db(A)
- Lden 55 db(A)



R.N. 57 - Carte 9 sur 9

Carte A Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
Indiquant la localisation des émissions de bruit en application des  
Articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Signé :

*Mari de Bult*

Dominique SORAIN

